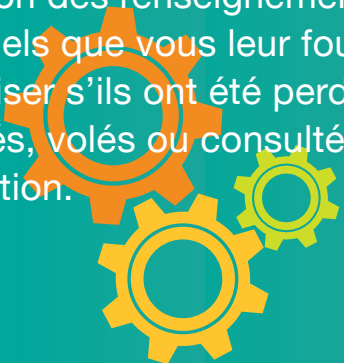




À compter du 1^{er} janvier 2020, si vous ou votre famille avez reçu de l'aide ou du soutien d'une société d'aide à l'enfance, d'un foyer de groupe ou d'un autre fournisseur de services à l'enfance et à la famille en Ontario, vous aurez le droit de consulter les renseignements personnels vous concernant qui sont contenus dans votre dossier et d'en demander la rectification.

En vertu de la loi ontarienne sur les services à l'enfance et à la famille, les fournisseurs de services doivent vous informer de la façon dont vos renseignements personnels seront utilisés et pourraient être communiqués. Ils doivent également assurer la protection des renseignements personnels que vous leur fournissez et vous aviser s'ils ont été perdus, divulgués, volés ou consultés sans autorisation.



Que fait le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario?

Notre bureau s'assure que les sociétés d'aide à l'enfance, les foyers de groupe et les autres fournisseurs de services suivent les règles établies afin de protéger les renseignements personnels et de permettre l'accès à ces renseignements aux termes de la loi ontarienne sur les services à l'enfance et à la famille. Si vous avez besoin d'aide, appelez-nous ou envoyez-nous un courriel.



Information and Privacy
Commissioner of Ontario
Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario

2, rue Bloor Est, bureau 1400
Toronto (Ontario) Canada M4W 1A8
Téléphone : 416 326-3333 / 1 800 387-0073
ATS : 416 325-7539

www.ipc.on.ca
info@ipc.on.ca

Septembre 2019

C'EST VOTRE DROIT

Votre dossier et vos droits
en vertu de la loi ontarienne
sur les services à l'enfance et
à la famille



Information and Privacy
Commissioner of Ontario
Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario



